PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 OCTOBRE 2020

Présents *: Pascale CAVALIER, Didier BROS, Nathalie CUOZZO,, Elie HERBEMONT, Arnaud SAUVAIRE, Céline BELLARA, Sophie BERETTA, Nicolas WISNIEWSKI, Magali GUEIDAN et Sabine DA COSTA*
Absent *: Alain TROCHARD, ayant donné procuration à Pascale CAVALIER*
Date de la convocation : 2 octobre 2020
La séance est ouverte à 19 heures, sous la présidence de Pascale CAVALIER, Maire,
qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 11 septembre 2020 et nous avons procédé aux signatures sur le dernier procès-verbal.
Est nommée secrétaire de séance, Nathalie CUOZZO

Pascale CAVALIER donne lecture de l'ordre du jour :

- *Relance procédure élaboration du PLU : délibération*
- *Plan Communal de Sauvegarde PCS – élection des responsables et suppléants (voir tableau annexé) et mise à jour*
- *Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie : délibération*
- *Proposition d'adhésion ANEV*
- *Cessions et ventes de terrains : délibérations*
- *Remboursement des heures liées à l'entretien et la surveillance de la STEP par l'agent communal : délibération*
- *Refus de transfert de compétence Urbanisme à la CCPS : délibération*
- *Programme d'amélioration de l'éclairage public*
- *Questions diverses*

Relance procédure élaboration du PLU : délibération

Madame le Maire expose le projet de mise en révision du PLU de Crespian. Aujourd'hui, le nouveau projet de PLU se doit d'intégrer de nouveaux projets urbains avec notamment l'encadrement de la mutation du bâti, l'accompagnement de la densification de l'espace urbain (déjà commencé avec le lotissement Cœur du village). La commune travaillera à partir de différents documents (SCoT du Sud Gard,l'accès au logement, l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF),loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte)en pensant notamment à la programmation de l'urbanisation future. La commune s'engage à communiquer les avancées du PLU. Des réunions publiques auront lieu, ainsi qu'une nouvelle enquête publique.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Plan Communal de Sauvegarde PCS

Madame la Maire informe qu'il est nécessaire de mettre à jour le plan communal de sauvegarde (PCS), ainsi que la liste des délégués aux différentes cellules. De nouveaux délégués ont été élus. Le tableau est consultable en Mairie. Un travail de mise à jour sera organisé et suivi par Nathalie CUOZZO.

Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie délibération

Madame la Maire propose l'adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie. A partir du 1er janvier 2021, les tarifs d'achat d'énergie deviennent libres. Afin de réduire la facture d'énergie des bâtiments communaux et de l'éclairage public, un regroupement de commandes permettra de bénéficier de tarifs avantageux pour la commune. L'adhésion est de 70 € par an. Cet engagement n'est pas définitif, il peut être remis en délibération chaque année.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Proposition d'adhésion ANEV

Après discussion et explication autour des objectifs de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV), la commune décide d'adhérer pour une année, à l'association, et fera une évaluation de l'activité associative, en fin d'année 2021.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Cessions et ventes de terrains : délibération

Madame la Maire fait part de différentes demandes de cessions ou ventes de terrains sur la commune. Elle précise que sur le dernier mandat les ventes de terrains ont été effectuées au prix de 80 € le m². Elle propose que pour ce nouveau mandat, le tarif puisse être révisé. Elle propose 40 € le m².

- *Pour la cession d'un chemin communal au profit d'un propriétaire (Valat) : la délibération est ajournée car le conseil municipal souhaite se rendre sur place et étudier la faisabilité de ce projet. La délibération est reportée au prochain conseil municipal*
- *Monsieur Zagari souhaite acquérir une partie de terrain communal, d'environ 20 m², afin de pouvoir poser un portail et sécuriser sa maison. Le prix de 40 € le m² n'a pas été retenu. Le conseil municipal souhaite conserver le même tarif appliqué au mandat précédent, soit 80 €.*

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- *Le Conseil Municipal a étudié la possibilité d'acquérir une partie de terrain d'une propriété dans le village (environ 14 m²), pour faciliter le passage des secours. Si cela s'envisage, l'achat se fera à hauteur de 80 € le m².*

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Remboursement heures de l'agent communal pour la STEP : délibération

Madame la maire rappelle que tous les ans les heures passées à la Station d'Epuration par l'agent communal doivent être basculer du budget assainissement au budget communal. Après discussion, le conseil municipal accepte que cette opération soit réalisée au moyen d'un mandat et d'un titre de recettes
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Refus de transfert de compétence Urbanisme à la CCPS : délibération

Madame la Maire fait part de la délibération qui doit être prise pour le refus de transfert de compétence Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Sommières, afin que la commune reste compétente en matière d'urbanisme. Après discussion, le conseil municipal accepte de prendre cette délibération.
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Programme d'amélioration de l'éclairage public

Madame la Maire rappelle que le SMEG a réalisé un diagnostic sur le réseau d'éclairage public de la commune, au mois de mai 2018. En suivant les préconisations de celui-ci, et conformément à la volonté du conseil municipal de rénover et d'étendre l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, madame la Maire propose de réaliser une première tranche de travaux, en sollicitant une subvention au SMEG. Le projet qu'elle présente consiste à rénover et étendre l'éclairage public dans le cadre d'une planification pluriannuelle, en s'appuyant sur le diagnostic effectué en 2018. La 1ère tranche commencerait par la route de Cannes et le chemin des Lens.
Le montant de cette première tranche est évalué à 20.671,00 € HT. Le conseil municipal autorise madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
Madame la Maire propose une planification des travaux par tranches annuelles, afin que l'ensemble de la commune soit desservie en Eclairage Public. Cette planification sera proposée lors du prochain conseil municipal.
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

Noël des enfants : Céline BELLARA est en charge du dossier de préparation du noël des enfants : elle présente le projet qui concerne 70 enfants, avec un choix de cadeaux culturels. La fête sera envisagée en fonction de l'évolution de l'épidémie.
Ramassage des encombrants : une organisation est mise en place par la CCPS, en lien avec l'entreprise d'insertion Calade. Cela fera l'objet d'une prochaine communication précisant l'organisation.
Mariage au Foyer : Didier Bros était en charge du montage du dossier pour la demande de dérogation pour la célébration des mariages au foyer : celle-ci a été accordée par le Tribunal d'Instance de Nîmes.
Cidex : Nathalie Cuozzo est en charge de ce dossier, elle a obtenu auprès de la Poste de nouvelles boîtes à lettres (Cidex). Une mise en place va être organisée prochainement. Une nouvelle demande de boîtes à lettres sera faite auprès de la Poste en début d'année 2021.
Don solidaire : une collecte est organisée le samedi 17 octobre après-midi, de 12 h à 18 h, au foyer
Plants d'ornement : Elie HERBEMONT était en charge du dossier de dotation de plantes méditerranéennes fournies par le conseil départemental ; il fera le suivi de la végétalisation à l'entrée de Crespian.

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

La Maire,

MAIRIE CRESPIAN